

Date de dépôt de la demande :

Date de présentation à la commission :

Montant global des travaux :

Montant de la subvention qui sera attribuée sous réserve du respect du règlement des prescriptions faites et au prorata des dépenses réellement réalisées :

Avis de la commission d'examen des subventions le :

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Sous réserve
- Dossier incomplet
- Modification à apporter
- Date butoir de réalisation des travaux

Attribution de la subvention par décision du Conseil Communautaire le :

- Avis du comité technique travaux conformes le :

Montant de la subvention attribuée :

Date de versement de la subvention :

A Nogent-le-Rotrou, le

Seuls les dossiers complets seront subventionnés.

La commission n'acceptera pas de subvention pour un projet dont les travaux seront commencés ou terminés à la réception du dossier.

C'est à l'issue de l'instruction et de l'accord de la commission que les travaux pourront débuter.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES**



Pièces à fournir :

- Demande de subvention dûment remplie et signée.
- Règlement d'octroi de la subvention pour le ravalement de façade rempli et signé.
- Copie de la demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire).
- Devis descriptif(s) et détaillé(s) poste par poste des travaux à réaliser.
- Attestation de propriété ou copie des titres de propriété. Le cas échéant, l'accord écrit du propriétaire de l'immeuble.
- Pour les immeubles en copropriété, une copie de la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires adoptant le principe des travaux.
- Dans le cas d'un locataire, fournir l'autorisation du propriétaire d'engager les travaux.
- Pour les propriétaires personnes morales, fournir le Kbis de moins de 3 mois.
- Un relevé d'identité bancaire.
- D'une photographie de la façade avant travaux et d'une photographie de l'immeuble dans son environnement,

Une fois les travaux terminés, fournir :

- Une photocopie des factures détaillées acquittées des entreprises et de la note d'honoraire du maître d'œuvre s'il y a lieu.**
- Une photographie du chantier visualisant le panneau d'information de la communauté de communes du Perche indiquant sa participation financière.**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné(e) (bénéficiaire de la subvention)

Domicilié(e) à

Téléphone (fixe/portable)

Adresse mail

Propriétaire occupant Copropriété Locataire

Propriétaire bailleur Indivision

J'ai pour projet le ravalement de la façade. Bâtiment à ravalement :

Maison individuelle Immeuble en location

Mixte : maison individuelle et Commerce au RDC Immeuble en copropriété. Nombre de logements :.....

Commerce Autre :.....

Adresse de la construction concernée par la demande

Les travaux sont évalués par la ou les entreprises à.....€ TTC (montant prévisionnel) .

Descriptif des travaux envisagés (joindre devis de la ou des entreprises) : préciser la nature des matériaux, la technique utilisée, la peinture, les teintes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les travaux seront exécutés par (nom et adresse de la ou des entreprises) :

.....

.....

Date prévisionnelle de démarrage des travaux

Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) déposée le

et délivrée le

Je sollicite une subvention de la Communauté de Communes pour le ravalement de façade.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom) :..... porteur du projet de ravalement de façades situé.....

.....certifie exacts les renseignements portés ci-avant.

J'ai pris connaissance du règlement d'attribution de la subvention pour le ravalement de façades.

Je m'engage à :

■ Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de l'autorisation d'urbanisme relative au projet et la notification de l'accord de subvention. Une dérogation sera possible sur demande dûment motivée avec prise d'effet dès l'accord écrit du Président de la Communauté de Communes du Perche autorisant le démarrage des travaux. Cette dérogation ne vaut en aucun cas accord de la subvention.

■ Réaliser les travaux :

- dans un délai de 18 mois à compter de la date d'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Passé ce délai, la subvention sera annulée.

Si le retard est indépendant de ma volonté et est imprévisible au moment de l'attribution de la subvention, j'adresserai une lettre motivée avant l'expiration du délai de validité de la décision d'attribution de la subvention pour solliciter une prorogation de 6 mois à compter de l'échéance initiale.

- conformément au projet défini et approuvé, des prescriptions édictées et des conseils donnés.

- par des professionnels du bâtiment et ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux. L'intervention des entreprises devra comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et des équipements.

Je reconnais être informé(e) que :

■ Le comité d'examen :

- aura la possibilité de subordonner l'octroi des subventions à la modification ou l'enlèvement des éléments altérant la qualité architecturale des immeubles.

- vérifiera la conformité des travaux.

■ Le montant de la subvention ne pourra excéder le montant estimatif calculé sur la base des devis présentés (sauf travaux complémentaires ayant fait l'objet d'un engagement modificatif) mais pourra être inférieur dans le cas où le montant des factures acquittées sera inférieur à la dépense prévue par les devis approuvés.

■ Le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après la production des factures acquittées et après l'avis favorable du comité d'examen sur la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée lors de la demande.

J'ai bien pris note que la présente demande ne valait pas confirmation de l'aide communautaire.

Fait à..... le.....

(Signature du demandeur)